

RÉUNION DU 1^{er} FÉVRIER 2019

Le premier février deux mil dix-neuf à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Ménigoute, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Ménigoute, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, Maire.

Etaient présents : Mmes et M. Didier Gaillard, Gérard Saint Laurent, Régis Bergeon, Martine Grasset, Maryline Baloge, Céline Chulevitch, Isabelle Deschamps, Jimmy Hut, Antoine Jamoneau, Béatrice Portron.

Etaient absents et excusés : Mmes M. Franck Allard, Edouard Guilbard, Céline Pailloux.

Pouvoir de Monsieur Franck Allard à Monsieur Antoine Jamoneau.

Pouvoir de Monsieur Edouard Guilbard à Madame Martine Grasset.

Pouvoir de Madame Céline Pailloux à Madame Céline Chulevitch.

Date de la convocation : 25 janvier 2019.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice Portron.

MAGASIN SPAR

Monsieur le Maire présente le projet de Madame et Monsieur Terrasson. Ces personnes achètent le fond du magasin SPAR.

Après quelques travaux dans l'enceinte du bâtiment, cette structure ouvrira ses portes au public courant mars 2019.

Madame et Monsieur Terrasson gardent le personnel actuel du magasin et recrutent un boucher. En plus de l'activité propre du magasin, ils espèrent développer l'activité traiteur.

Pour la partie bâtiment, l'interlocuteur de la Mairie reste Madame Marie-Cécile Billaud avec qui le crédit-bail a été signé. En rappel, ce crédit-bail se terminera en avril 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'aider Madame et Monsieur Terrasson pour leur installation. Il est alors ainsi décidé de faire un crédit-bail pour le matériel acheté ; crédit-bail d'un montant total de 74 094,60 euros sur une période de 10 ans à compter d'avril 2019 avec des échéances mensuelles.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce dossier qui concerne le budget des activités économiques.

SALLE DES FETES Travaux

Les employés du service technique se chargeront des travaux de réfection des sanitaires de la salle des fêtes :

- Pose de 4 toilettes suspendues
- Baisse des plafonds
- Changement des portes des sanitaires
- Mise en place de 3 sèches mains.

L'ensemble de ces travaux sont validés. Les dépenses correspondantes seront prélevées sur la section d'investissement du budget primitif communal 2019.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Installation commande chauffage

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident la proposition de la Société i3e de Thénézay pour la fourniture et la pose d'une commande mise en marche et programmation pour le chauffage de la salle des fêtes par réseau téléphonique.

La somme correspondante à savoir 1 188 euros TTC sera prélevée à la section d'investissement du budget primitif communal 2019.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cette installation.

COMPTE ÉPARGNE TEMPS

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il est possible de saisir le Comité Technique du Centre de Gestion pour mettre en place un compte épargne temps pour les agents de la collectivité.

Ce compte permettrait aux titulaires d'accumuler des droits à congés dans le cas où les jours de congés obtenus dans l'année n'ont pas pu être pris dans la limite de 5 jours par an en ce qui concerne les congés et sans limite pour les jours de RTT ; Le plafond du nombre de jours épargnés est de 60.

Les agents peuvent utiliser tout ou partie de ce compte épargne temps dès qu'ils en ont besoin, sous réserve des nécessités de service.

Les jours épargnés peuvent être indemnisés forfaitairement ou versés au titre de la RAFP pour les jours inscrits au-delà du 20^{ème} jour.

Après en avoir délibéré et après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents qui seront nécessaires à la saisine du Comité Technique. Ce dossier sera alors revu après avis du Comité pour validation définitive.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Bergeon, adjoint en charge du personnel, informe l'Assemblée que le contrat de travail à durée déterminée de Monsieur Ludovic Gouband se termine le 02 avril 2019. Il propose à l'Assemblée de le nommer stagiaire à compter du 03 avril 2019 à son poste adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal valident cette nomination et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

Madame Nathalie Poyer, actuellement contractuel au poste d'adjoint technique territorial pour le ménage à la salle des sports, aura une nouvelle proposition de contrat pour une durée de 3 mois à compter du 1^{er} mars 2019 à raison de 12 h/semaine.

Monsieur le Maire est autorisé par l'Assemblée à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

FESTIVAL ORNITHOLOGIQUE 2019

Monsieur le Maire donne lecture du dossier de l'Association Mainate qui sollicite un soutien financier pour l'organisation du 35^{ème} Festival International du Film Ornithologique qui aura lieu cette année du 29 octobre 2019 au 03 novembre 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'accorder une subvention à hauteur de 10 000 euros pour cette édition 2019.

Cette somme sera prélevée au compte 6574 du budget primitif communal 2019.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

FONDS AMORCAGE

Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République, et notamment son article 47 qui instaure un fonds d'amorçage en faveur des communes ayant choisi de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée scolaire 2013.

Considérant que la commune de Ménigoute a délibéré pour transférer la compétence Ecole à la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine en 2014,

Il est proposé au Conseil Municipal de reverser le fonds d'amorçage à la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine. Le solde pour l'année scolaire 2018/2019 s'élève à la somme de 1 533,33 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le reversement de ce fonds de soutien au développement des activités périscolaires à la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

RANDONNÉE

Le Club Cyclo-Rando du Pays Ménigoutais organise une randonnée VTT et pédestre le dimanche 17 février 2019 autour de Ménigoute. A cette occasion, la collectivité offrira le verre de l'amitié.

REPAS DES AINÉS

Madame Grasset, adjoint en charge des fêtes et cérémonies, remercie les élus pour leur participation au repas annuel des aînés ruraux. Près de 165 personnes de 68 ans et plus, ont bénéficié de ce repas offert par le CCAS de Ménigoute.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les membres,

Le Maire,

La Secrétaire,